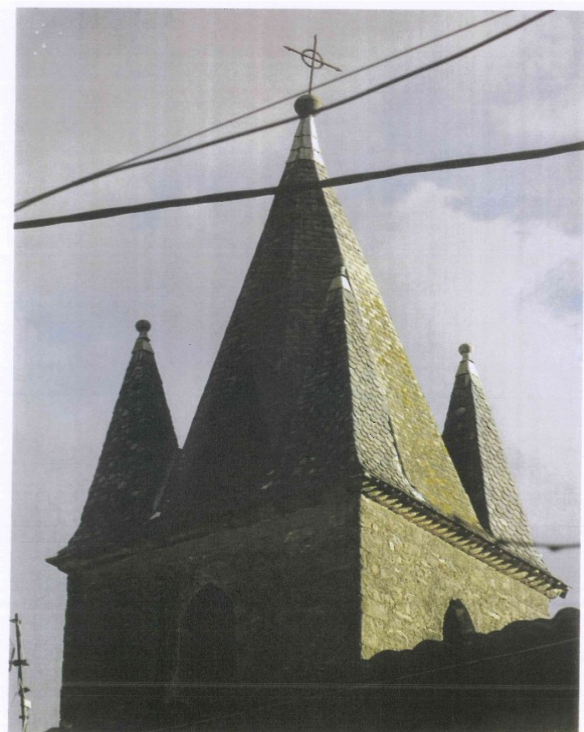


***Restaurons le clocher  
de l'église de Conilhac Corbières.***



La Municipalité de Conilhac Corbières s'associe  
à l'Association « Notre Dame de l'Assomption »



Notre village ne serait pas le même sans son église et son clocher.

L'association Notre Dame de l'Assomption créée en 2004 a commencé un travail de conservation et valorisation de ce patrimoine.

Suite à la tempête de Janvier 2009, le clocher s'est considérablement abîmé.

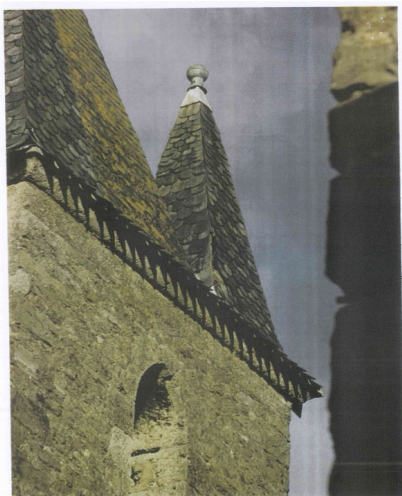
L'usure des poutres et des ardoises nécessite une restauration urgente.

Les travaux de restauration du clocher s'élèvent à 76 181,24 euros\*.

\*selon devis du 2 mars 2009 de l'entreprise Scop charpente et couvertures d'Argens.

La mairie n'a malheureusement pas les moyens de prendre en charge en totalité la restauration. En collaboration avec l'association, nous souhaitons mettre en place une souscription.

Ce don aidera à valoriser notre patrimoine et vous permettra de bénéficier d'une réduction d'impôt.



# Bon de souscription

à déposer à la Mairie  
ou auprès de l'Association Notre Dame de l'Assomption

Oui je fais un don pour aider à la restauration du clocher de l'Église de Conilhac Corbières.

Si le projet de restauration n'aboutissait pas, vos dons vous seront entièrement restitués.

Mon don est de ..... euros et je bénéficie d'une économie d'impôt\*.

\* L'association Notre Dame d'Assomption a été reconnue d'utilité publique. Le versement de votre don à cet organisme vous permet de bénéficier d'un reçu fiscal, que vous pourrez joindre à votre déclaration.

Pour les particuliers, votre don est déductible de l'impôt sur le revenu à hauteur de 66% du don et dans la limite de 20% du revenu imposable.

Je souhaite recevoir un reçu fiscal correspondant au règlement ci joint.

Merci de libeller votre chèque à l'ordre de l'association Notre Dame de l'Assomption. Le reçu fiscal sera établi exclusivement au nom et adresse indiqué sur le chèque.



A l'occasion du 15 Août 2010, nous vous invitons à venir constater l'urgence d'une restauration.

Régulièrement, nous vous informerons du montant de votre générosité. La clôture des dons est fixée au 30 Novembre 2010. En espérant, pouvoir débiter les travaux début 2011.

Il est possible de télécharger le bon de souscription sur le site du village :

<http://www.conilhac-corbieres.fr/>